

Avignon, le 27 mars 2020

Covid-19 : Les services de l'État pleinement mobilisés pour les personnes sans-abri

Les personnes à la rue n'ont pas de domicile où se confiner, les personnes mal logées sont contraintes de rester chez elles dans des conditions difficiles, les personnes handicapées ou âgées peuvent souffrir davantage d'isolement.

Dans le même temps, les associations caritatives voient leurs effectifs diminuer du fait d'une forte proportion, parmi leurs bénévoles, de personnes de plus de 70 ans et donc elles-mêmes vulnérables à l'épidémie, qui doivent se protéger.

Travaillant en effectifs réduits mais fortement engagés, les agents de l'État avec l'appui des collectivités et des associations ont entrepris depuis le début de la crise plusieurs actions visant à répondre à l'urgence sanitaire et sociale :

1. L'appui aux associations de veille sociale et d'aide alimentaire

Toutes les associations de la veille sociale, de maraude et de l'aide alimentaire ont été dotées de gel hydro-alcoolique ; des masques de protection ont également été distribués pour les intervenants, préalable nécessaire à une mobilisation accrue.

L'accueil de jour de Carpentras a repris ses activités le 19 mars 2020. L'accueil de jour de l'Isle sur la Sorgue et de Cavaillon poursuit ses activités également.

L'accueil de jour du Secours Catholique à Avignon a pu rouvrir ses portes le jeudi 26 mars 2020, afin que les personnes puissent bénéficier des douches ; parallèlement des maraudes pédestres permettant la distribution de petits déjeuners sont organisées - 80 personnes ont été accueillies avec le renfort de bénévoles issus de personnels volontaires de la ville d'Avignon dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre la commune chef-lieu, les acteurs associatifs et les services de l'État.

La maraude de la Croix Rouge est réorganisée via un point fixe de distribution à Avignon, de 20 h à 22 heures, permettant de respecter au mieux les mesures barrières, dans une salle mise à disposition par la ville.

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), réalisant une maraude médicalisée une fois par mois, a augmenté sa fréquence de tournée : ainsi, une maraude par semaine, tous les mercredis soir de 19h à 22h est désormais en place. Elle intervient en complémentarité de l'action de même nature portée par la Croix Rouge.

Tous les points d'eau publics d'Avignon ont été réactivés.

2. L'hébergement et l'accompagnement des personnes sans abri

Concernant plus spécifiquement les personnes sans-domicile, le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO-115) a la possibilité d'orienter les personnes sans domicile vers des places d'hébergement d'urgence et des places hôtelières. Un partenariat privilégié est mis en place avec un hôtelier avignonnais, qui dispose de studios adaptés.

La Ville d'Avignon a proposé aux services de l'Etat de mettre à disposition un gymnase municipal. Cet équipement devrait prochainement ouvrir : son armement est en cours.

Enfin, un centre d'hébergement spécifique pour l'accueil des personnes sans abri atteintes du COVID 19 ne nécessitant pas une hospitalisation sera prochainement ouvert, conformément aux recommandations du Ministre de la Santé et de l'Agence régionale de Santé, en partenariat avec des associations du secteur de l'hébergement, et des équipes médicales et paramédicales. 20 places seront installées.

On notera pour mémoire que la période d'ouverture des places d'urgence hivernales a été prolongée de deux mois par le Gouvernement, ce qui permettra aux personnes hébergées de se maintenir dans les lieux.

3. Vigilance accrue concernant les campements illicites et les aires d'accueil des gens du voyage

Tous les gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage ont été destinataires des recommandations émises par le ministère des solidarités et de la santé, afin d'assurer les conditions d'hygiène et les mesures barrières au sein des aires.

L'association Soliha a été mandatée par les services de l'État et du conseil départemental de Vaucluse pour accompagner les personnes dans ces situations.

4. La poursuite des dispositifs d'aides aux populations mal logées

Concernant les ménages logés dans des conditions inadaptées (sur-occupation, logement insalubre), les services de la DDCS mettent tout en œuvre pour poursuivre leur mission visant à les reloger au titre du droit au logement opposable, grâce au télétravail et, si la période de confinement devait se poursuivre, à l'organisation de commissions dématérialisées permettant d'étudier les demandes.

5. Les majeurs protégés :

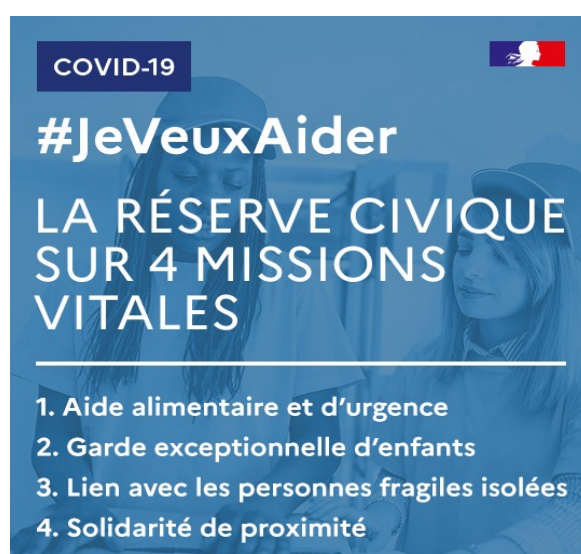
Les 5 services Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs du département et les 14 mandataires exerçant à titre individuel poursuivent en période de crise le suivi des 3 800 usagers qui leur sont confiés par la justice, dont environ 60 % sont à domicile et 40 % en établissement.

Les MJPM s'efforcent de mettre à disposition de leurs usagers les moyens indispensables à leur vie quotidienne : ils veillent à ce que les services à la personne et les étayages utiles au maintien des personnes à domicile soient assurés, et ils maintiennent le contact avec les majeurs protégés, dont ils sont souvent le seul lien social, particulièrement touchés par le confinement.

Les services de la DDCS poursuivent leurs missions d'appui et de soutien aux services et aux mandataires, en particulier l'appui à la coordination de l'ensemble des MJPM - services et individuels -, l'objectif étant de mutualiser les bonnes pratiques en période de crise et de garantir une veille informative au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

6. Le développement de la mobilisation citoyenne

Une plateforme permettant la mise en relation de personnes qui souhaitent apporter leur contribution et donner de leur temps bénévolement, avec les associations en besoin de bénévoles est mise en place **sur le site internet** <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> (campagne nationale « Je veux aider ! ») depuis lundi 23 mars 2020.



Plus de 200 offres de bénévolats sont d'ores et déjà mise en ligne.

(Attention, pour les personnels soignants, l'adresse de la réserve sanitaire est la suivante : <https://www.reservesanitaire.fr/maintenance.php>)

Chacun d'entre nous peut agir : adoptons les gestes barrières, respectons les mesures de distanciation sociale et limitons nos sorties au strict nécessaire pour freiner la diffusion du virus et rompre sa chaîne de propagation.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Contacts Presse

pref-communication@vaucluse.gouv.fr

04 88 17 80 34/41

Agence régionale de santé Paca

Service communication : 04 13 55 83 70

ars-paca-communication@ars.sante.fr